



Séance du Conseil général **du jeudi 13 juin 2024**

Présidence : M. L. Descloux, Président

Le Président ouvre la séance à 20h00.

A l'appel, 20 membres sur 30 sont présents.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est admis comme suit :

- Appel
- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2024
- 1. Admission de nouveaux membres
- 2. Communications du Président du Conseil
- 3. Communications de la Municipalité
- 4. Préavis n° 4/2024 relatif aux comptes communaux et rapport de gestion 2023
- 5. Elections statutaires
- 6. Divers et propositions individuelles

1. Procès-verbal de la séance du 25 avril 2024

Il est adopté sans modification avec remerciement à son auteure.

2. Admission de nouveaux membres

M. Dorian Bocion demande à être admis comme membre du Conseil général. Après la lecture de la promesse, il est assermenté par le Président et peut dès lors, participer aux délibérations.

3. Communications du Président du Conseil

M. Laurent Descloux informe l'assemblée que le préavis concernant les modifications des statuts de l'ARASPE sera présenté par la Municipalité lors du prochain Conseil général. La commission qui avait alors été nommée pour étudier ces statuts sera à nouveau convoquée pour étudier ce préavis.



4. Communications de la Municipalité

M. Fiaux rappelle les différentes dates des séances de cinéma qui auront lieu prochainement, à savoir :

- Vendredi 14 juin 2024 à Bousens
- Vendredi 21 juin 2024 à Bournens
- Jeudi 27 juin 2024 à Sullens
- Vendredi 28 juin 2024 à Sullens
- Samedi 29 juin 2024 à Sullens (Euro 2024)

Mme Céline Pousaz, Municipale répond à la question que Mme Danièle Nieto avait posé lors du dernier conseil général concernant les lieux d'attribution des abris. Il s'avère qu'en cas de besoin, c'est la Protection civile qui décidera où devra être dirigée la population et elle en informera la Municipalité.

M. Claude Bocion informe que les travaux concernant le remplacement de la Tour de jeux (préavis n° 4/2022) qui avait été décidé lors du conseil général du 13 octobre 2022 ont débuté.

Concernant l'accueil parascolaire, M. Jean-Marc Weber informe l'assemblée que Mme Zwahlen (Ferme Explore) ouvre son local le lundi, mardi, jeudi et vendredi à midi pour accueillir les enfants scolarisés de Bournens qui voudraient en bénéficier. Il y aura 16 places disponibles d'ici à fin août 2024.

M. Fiaux excuse M. Jean-Denis Favrod pour cause de vacances ainsi que notre Boursière qui est malade.

5. Préavis n° 4/2024 relatif aux comptes communaux et rapport de gestion 2023

Les membres du Conseil ayant reçu le préavis avec la convocation, sa lecture n'est pas demandée.

M. le Syndic procède à la lecture des conclusions qui demandent :

- d'accepter les comptes de l'année 2023 présentant un excédent de revenus de CHF 171'019.08 et le bilan au 31 décembre 2023 tels que présentés
- d'accepter le rapport de gestion tel que présenté
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2023



M. Nicolas Bürki procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances, tout en relevant quelques éléments saillants des comptes 2023, à savoir :

- Les comptes de fonctionnement 2023 représentent un total de charges de CHF 2.2 mio. C'est CHF 330'000.- de moins que l'année précédente, ou -13%. Les produits sont inférieurs à l'année précédente de CHF 350'000 ou -13%
- Les comptes sont proches du budget avec des charges inférieures de CHF 103'000.- (-4%) et des produits supérieurs de CHF 60'000.- (+2.6%). Les différences principales au budget et aux comptes précédents sont relevées ci-dessous.
- L'exercice 2023 se termine avec un excédent de CHF 171'000.-, alors que le budget prévoyait un quasi-équilibre, et que 2022 présentait un excédent de CHF 191'500.-.
- Il est à noter que cet excédent est obtenu après dissolution de réserves à hauteur de CHF 177'000.-, soit juste un peu plus que l'excédent. En 2022, les réserves avaient été augmentées de CHF 501'000.-.
- Par rapport au budget, ce sont surtout des entrées d'impôts supérieures et une péréquation plus favorable qui explique la différence positive.
- Par rapport aux comptes 2022, ce sont surtout les postes des travaux et service industriels qui expliquent la réduction. En 2022 ces deux postes étaient supérieurs par des taxes uniques qui avaient été affectées aux réserves.
- Les entrées d'impôts de CHF 1.49 mio ont été supérieures au budget de CHF 1.45 mio, donc supérieures de +2.4%, mais en baisse de -0.9% sur l'année précédente (CHF 1.51 mio).
- Les charges répercutées par le Canton (Péréquation financière, Police, Sécurité Sociale) pour un total de CHF 658'000 sont en très légère hausse de CHF 1'750.- (+0.9%).

Quelques remarques sur le bilan :

- Le bilan 2023 présentait un total de CHF 4.65 mio, inchangé (+0.2%) de 2022.
- Les liquidités disponibles étaient au 31 décembre de CHF 1.1 mio, en hausse de CHF 94'500.
- Les actifs fixes (bâtiments, ouvrages de génie civil, services industriels) sont stables à CHF 2.9 mio par la somme des investissements et amortissements effectués.

La dette financière était en diminution de CHF 28'000.- soit -2.5% à CHF 1.1 mio. Elle est égale aux liquidités. Les réserves affectées, donc non libres d'utilisation, étaient en baisse de -9% / CHF 127'000.- à CHF 1.36 mio (à 98% pour le réseau d'eau et d'épuration).

Les réserves libres reculent de -4% / -49'500.- à CHF 1.28 mio.



Globalement, grâce à des dissolutions de réserves, les comptes 2023 présentent un excédent. Sans ces dissolutions, il y aurait un déficit de CHF 5'900.- ou -0.3% du total des charges.

La Commission conclut :

- Que les comptes sont très proches du budget
- Que les comptes sont très faiblement déficitaires avant dissolution de réserve.
- Que l'excédent de CHF 171'000.- correspond approximativement aux dissolutions nettes de réserves.
- Que les liquidités sont équivalentes à la dette.
- Que les réserves constituent 56% du bilan.
- Que la marge d'autofinancement c'est-à-dire la variation des liquidités est positive.

La commission remercie la Boursière et la Municipalité pour ce rapport de grande qualité.

Au terme de la lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances, M. Nicolas Bürki recommande, au nom de la Commission, l'acceptation du préavis No 4/2024.

M. Descloux ouvre la discussion quant à ce préavis.

M. Isely souhaite savoir dans quel établissement est déposé l'argent de la Commune.

M. Fiaux répond que l'argent est déposé chez PostFinance et CEDC Cossonay.

Mme Rebecca Veselinov demande en quoi consiste les dissolutions des réserves.

M. Fiaux répond que ces réserves ont été faites principalement pour les travaux sur les routes ainsi que sur le réseau d'eau et d'épuration.

La parole n'étant plus demandée, M. Laurent Descloux, Président, procède au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Elections statutaires

M. Laurent Descloux rappelle qu'il ne souhaite pas se représenter pour le poste de Président, ceci pour des raisons personnelles.

M. Frédéric Burdet, actuel Vice-Président, est d'accord de se présenter pour ce poste, il est élu par acclamation.

Le poste de Vice-Président est à repourvoir et c'est M. Nathan Bocion qui se présente, il est élu par acclamation.

Aux postes de scrutateurs, Mmes Audrey Bocion et Danièle Nieto sont réélues par acclamation.

Les scrutateurs-suppléants, MM. Claude Thibaut et Nicolas Bürki sont réélus par acclamation.



7. Divers et propositions individuelles

M. Serge Veselinov informe la Municipalité que d'une part, l'éclairage intérieur du Refuge mérite d'être revu car le 50% des ampoules ne fonctionnent plus du tout et que d'autre part, une remise en état de la toiture, dont les tuiles sont envahies par la mousse, serait judicieuse.

M. Michel Fiaux, Syndic, confirme que ces sujets seront discutés lors d'une prochaine séance de Municipalité.

M. Claude Bocion, Municipal, souligne que le modèle des ampoules du refuge ne se fabrique plus et qu'il faudra certainement effectuer le changement de toute l'installation.

M. Michel Fiaux, Syndic, rappelle que le refuge n'est pas raccordé au réseau et que l'installation est solaire (panneaux solaires, batterie, etc...).

M. Claude Thibaut, scrutateur suppléant, souhaiterait recevoir les informations quant aux convocations des scrutateurs lors des votations/élections.

M. Laurent Descloux, lui répond qu'il sera intégré dans le groupe WhatsApp du bureau du conseil afin de recevoir les informations nécessaires à ce sujet.

Au nom de la Municipalité, M. Michel Fiaux, Syndic, remercie chaleureusement M. Laurent Descloux pour toutes les années consacrées à la Présidence du conseil général et lui offre un cadeau.

M. Descloux remercie la Municipalité pour cette attention qui le touche énormément et revient un peu sur toutes ces années passées avec une certaine émotion.

Il remercie également le personnel communal pour son excellente collaboration, les membres du bureau du Conseil ainsi que les membres du conseil pour leur engagement envers notre commune.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h45, tout en invitant les membres présents à partager un petit apéritif.

Le Président :

La Secrétaire :

Laurent Descloux

Valérie Ferrari